



Desolidarisation de compte joint

Par **mica_old**, le **15/11/2007** à **16:24**

Est il juridiquement possible que la banque accepte ou refuse la demande de désolidarisation de l'un des co emprunteurs du compte joint ouvert pour un prêt immobilier contracté il y a six mois suite à la rupture d'une union libre.

Par **Jurigaby**, le **15/11/2007** à **17:23**

Bonjour.

Et bien, en principe non à moins que tout le monde soit d'accord (les co emprunteurs et la banque.)

Par **mica_old**, le **16/11/2007** à **07:36**

mon ex m'a fait convoqué à la banque et en 10mn sur le coin d'un guichet j'ai dû signé la clotûre du compte. Elle sait fait rembourser les intérêts d'emprunt qu'elle avait payés jusque là (alors que je n'ai pas racheté le crédit) ; le transfert du compte a été mis à mon nom et je paie la totalité de la mensualité car elle ne veut pas en tant que co emprunjteur payer sa part. La banque a dit que c'est notre problème. Que puis je faire maintenant soit au niveau de la banque (médiateur) ou de mon ex. Je ne trouve pas normal que sans information on fasse signer "le pigeon" pour s'assurer la garantie des prélèvement pour le prêt.